

Promouvoir une écologie positive	P3
Déployer des services de transport en proximité	T303

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-8, L.4221-1 et suivants, R1111-1,
- VU** le Code des transports et notamment ses articles L1111-5, L1113-1, L1213-3, L1215-1 et suivants, L1221-12, L1231-1 et suivants, L2121-3 et suivants,
- VU** le Code de l'éducation,
- VU** le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD),
- VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa rédaction issue de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 15 V,
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 prononçant la création de la communauté d'agglomération « Clisson, Sèvre et Maine Agglo » à compter du 1er janvier 2017,
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 prononçant la création de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz à compter du 1er janvier 2017,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la carte des bassins de mobilité,
- VU** la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant la Stratégie Régionale des Mobilités,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 décembre 2021 approuvant le SRADDET Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente en date du 21 novembre 2025 relative à la convention d'occupation avec option d'achat et modalités de gestion et d'exploitation de la gare routière de Nantes, entre la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole,
- VU** le contrat de délégation de service public pour le PEM de Nantes entre Nantes Métropole et EFFIA portant sur la période du 01/01/25 au 31/12/29,
- VU** le marché pour l'exploitation de la gare routière de Nantes entre la Région Pays de la Loire et Transdev STAO portant sur la période du 1/10/2025 au 31/12/2029,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** l'avis consultatif du Comité Régional des Partenaires du 27 novembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du CESER

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement relatif au Fonds VMRR pour le covoiturage et le TAD,
le rejet de l'amendement relatif au Fonds VMRR pour les solutions mobilités dans les communes rurales,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 963 300 € d'autorisations de programme, de 270 300 000 € d'autorisations d'engagement, de 1 260 408 € de crédits de paiement en investissement et de 270 000 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°T303 : « Déployer des services de transports en proximité ».

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 943 300 € pour la prise en charge des dépenses au titre du programme T303 "Déployer des services de transport en proximité",

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 269 800 000 € pour la prise en charge des dépenses au titre du programme T303 « Déployer des services de transport en proximité »,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau Naolib TC entre la Région, Nantes Métropole et la SEMITAN présenté en 1 annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau Yceo entre la Région, la CARENE et la STRAN présenté en 1 annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau TUL entre la Région, Laval Agglomération et RD LAVAL Agglomération présenté en 1 annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau SETRAM entre la Région, Le Mans Métropole et la SETRAM présenté en 1 annexe 6,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau Irigo entre la Région, Angers Loire Métropole et IRIGO présenté en 1 annexe 7,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau Ogalo entre la Région et Saumur Val de Loire présenté en 1 annexe 8,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau Choletbus entre la Région, Cholet Agglo et Transports Publics du Choletais présenté en 1 annexe 9,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau Impuls'Yon entre la Région, La Roche Agglo et la Compagnie des Transports du Yonnais présenté en 1 annexe 10,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention relative à la tarification zonale intégrée Aléop routier – réseau Oléane entre la Région, Les Sables-d'Olonne Agglomération et la COMPAGNIE DE TRANSPORT DES OLONNES– Oléane mobilités présenté en 1 annexe 11,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

le règlement présenté en 2 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

la convention tripartite de refacturation par le prestataire de la gare routière de Nantes présentée en 3 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

l'avenant 1 à la convention de délégation de compétences avec Cap Atlantique présenté en 3 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

la convention avec St Nazaire Agglo pour la ligne mutualisée de transport en commun 305 présentée en 3 annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention Ligne régulières avec Pornic Agglo présentés en 3 annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention Ligne régulières avec Clisson Sèvre et Maine Agglo présentés en 3 annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

le contrat opérationnel de mobilité du bassin Sud Est Vendée présenté en 3 annexe 6,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur le point 1 : gamme tarifaire :

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Roch BRANCOUR, Sylvie BEILLARD, Ludovic HOCBON, Philippe BARRE, Sandra IMPERIALE, Claire HUGUES, Constance NEBBULA, Eric TOURON, Franck LOUVRIER, Eric PROVOST, Sabine LALANDE, Bruno RETAILLEAU.